



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-020622-

Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents20

Nombre de conseillers votants28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, Mme Nathalie BERTON, Adjoints,

Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, Mme Dominique GENTY, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Aurélie PROUIN, M. Jean-François LEBOURG, M. Jacques TOUPIN, M. Guiseppe PETITTO, Mme Flore MASSICARD, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Jacques MOUROT, M. Didier DAVID, Mme Madalena AFONSO, Mme Delphine COSSON, M. Sébastien HARAULT, M. Maxime FUSEAU, M. Simon CADOREL, Mme Nora ZENATI,

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à M. Jean-Pierre PAUL
M. Jean-Jacques MOUROT	à M. Patrice GARNIER
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
Mme Delphine COSSON	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Sébastien HARAULT	à Mme Nathalie BERTON
M. Maxime FUSEAU	à M. Jean-François LEBOURG
M. Simon CADOREL	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nora ZENATI	à Mme Flore MASSICARD

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 25 au 28 avril 2022. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Lancement d'un concours de Maîtrise d'Œuvre pour la création d'une salle polyvalente sur le plateau sportif, constitution du Jury de concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse plus, sur la base du programme et de l'enveloppe prévisionnel, en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle salle polyvalente et de prendre toute mesure nécessaire à la bonne conduite de cette procédure,
- ADOpte le rapport ci-dessus énoncé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du concours de maîtrise d'œuvre et de la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en découlant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours,
- DÉSIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres élue le 11 juin 2020 par la délibération De-110620-05, membres du jury avec voix délibérative,
- DÉSIGNE Monsieur le Maire en tant que Président du jury, avec voix délibérative,
- FIXE à 6 000 € HT par équipe candidate le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Convention d'occupation partielle des locaux de biens affectés à l'exercice de la compétence « Accueil de loisirs d'Esvres-sur-Indre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux et de cogestion, relative à l'enfance-jeunesse, à compter du 1er septembre 2021 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre et tout document s'y rapportant, y compris les annexes annuelles.

3. Convention de prestation de service pour la fourniture de repas et goûters à l'accueil de loisirs d'Esvres-sur-Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prestations de service pour la fourniture de repas et goûters dans les accueils de loisirs
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre et tout document s'y rapportant, y compris les annexes annuelles

FINANCES LOCALES

4. Subvention au Comité d'Indre-et-Loire du Concours National de la Résistance et de la Déportation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE une subvention au Comité d'Indre-et-Loire du Concours National de la Résistance et de la Déportation de 200€.

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Acquisition amiable des parcelles ZO n°91 et ZO n°94, situées dans l'emplacement réservé n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'acquisition amiable des parcelles de terrain cadastrés ZO 91 (1185m²) et ZO 94 (553m²) appartenant à la SARL R M, représentée par Monsieur ROUXEL Christophe, domiciliée 149 boulevard de Chinon, 37300 à Joué-lès-Tours, moyennant le prix de MILLE euros (1000 €)
- PRÉCISE que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre.
- DIT que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude du groupe MONASSIER, notaires au 3 rue du Pont-Volant 37300 Joué-lès-Tours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

FONCTION PUBLIQUE

6. Création d'un Comité Social Territorial local (CST)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** de créer un Comité Social Territorial local
- FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4
- FIXE** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4
- AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Esvres-sur-Indre, le 07 juin 2022,

Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

